



## SOMMAIRE

## Point 9 de l'ordre du jour :

## Discussion générale (suite)

	Pages
Discours de M. Nakagawa (Japon) .....	1
Discours de M. Olszowski (Pologne) .....	6
Discours de sir Alec Douglas-Home (Royaume-Uni) ...	9
Discours de M. Bowen (Australie) .....	13

Président : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. NAKAGAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation japonaise, je tiens à vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que vos connaissances remarquables, votre perspicacité et votre grande expérience au sein des Nations Unies vous permettront de conduire les débats de cette session de l'Assemblée générale à une heureuse conclusion.

2. Je tiens également à dire ma profonde gratitude à M. Adam Malik, précédent président de l'Assemblée générale. Nous nous rappelons fort bien que le succès de la très mémorable vingt-sixième session de l'Assemblée générale a été en grande partie dû à ses remarquables qualités de chef.

3. Je saisis aussi cette occasion de saluer très respectueusement M. Kurt Waldheim, notre estimé secrétaire général. Bien que parvenu à ce poste élevé il y a peu de temps, il voyage et n'épargne aucun effort pour assurer la paix mondiale et consolider l'assise des Nations Unies. J'espère que le Secrétaire général poursuivra ses efforts, grâce à sa dynamique activité, pour renforcer la paix mondiale et relever plus encore le prestige des Nations Unies.

4. A mesure que les divers pays voyaient leurs liens mutuels se resserrer d'une manière beaucoup plus étroite qu'auparavant dans les domaines politique, économique, social, culturel et autres, les relations internationales sont devenues plus diverses et plus complexes. Le monde d'aujourd'hui est caractérisé, tout d'abord, par la tendance à la diminution de la tension internationale et, en second lieu, par les progrès de la coopération internationale dans bien des domaines différents. C'est une tendance accueillie avec plaisir aux Nations Unies, qui œuvrent pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, aussi

bien que pour le renforcement de la coopération internationale.

5. D'autre part, les conflits à propos de tant de questions fondamentales n'ont pas encore été complètement résolus dans les diverses parties du monde, et certaines questions sont même devenues plus complexes encore.

6. Dans ce monde actuel, je crois que le rôle que doivent jouer les Nations Unies s'est de plus en plus diversifié et a pris une importance accrue. Cela dit, je veux souligner la nécessité de plus en plus grande pour les Nations Unies d'aborder les nombreuses questions qui se posent à elles, analysant soigneusement la nature de chaque cas en ayant une connaissance suffisante des réalités. Dans la situation internationale présente, il n'est pas constructif soit de surestimer les Nations Unies et d'en attendre trop, soit, à l'inverse, de sous-estimer l'Organisation et d'en attendre trop peu. Je suis fermement convaincu que, aujourd'hui plus que jamais, on attend des Nations Unies qu'elles fassent des efforts constants, d'une manière réaliste, et leur prestige en serait rehaussé.

7. Dans cet esprit réaliste, je désire souligner certains aspects du rôle des Nations Unies dans le cadre de la situation internationale présente et essayer en même temps d'envisager quel devrait être l'avenir des Nations Unies.

8. La tendance principale des relations internationales depuis quelques années est le passage d'une ère de tensions chroniques créées par l'affrontement intense entre les blocs occidental et oriental à une ère de diminution des tensions, dans le cadre de ce que l'on appelle la multipolarisation du pouvoir. Les pourparlers qui ont eu lieu pendant les six premiers mois de cette année entre les Etats-Unis et la Chine et entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont des événements qui ont encore accéléré ces tendances. En Europe, un accord est intervenu entre les Etats concernés sur la question de Berlin, et la diminution de la tension en Europe progresse constamment.

9. En même temps, les diverses régions de l'Asie prennent de plus en plus conscience du fait que la paix et la stabilité dans cette contrée devraient être assurées grâce à une compréhension mutuelle et à une coopération entre les nations.

10. Le Gouvernement du Japon pense que la visite que fait actuellement le premier ministre Tanaka en Chine et les conversations au sommet entre les chefs des deux pays contribueront à diminuer la tension en Asie et, finalement, à promouvoir la paix mondiale, si une base est par là fermement établie pour instaurer des relations amicales et de bon voisinage entre les deux pays.

11. Hier, du haut de cette tribune, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, a parlé des négociations à venir pour un traité de paix entre le Japon et l'Union soviétique [2040<sup>ème</sup> séance, par. 55]. Le Gouvernement du Japon est persuadé que la conclusion d'un traité de paix qui résoudra les questions en suspens entre les deux pays contribuerait grandement non seulement au développement des relations de bon voisinage et d'amitié entre le Japon et l'Union soviétique, mais aussi à l'établissement de la paix et de la stabilité en Asie de même que dans le monde entier. Le Japon souhaite vivement le succès de ces pourparlers, et il ne le cède à personne en ce domaine.

12. Dans la péninsule coréenne, on a commencé à organiser un dialogue direct et les efforts spontanés en vue de régler les problèmes qui divisent le sud et le nord commencent à prendre une forme concrète, comme le prouvent les conversations de la Croix-Rouge entre le sud et le nord, de même que le communiqué conjoint des Gouvernements de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en date du 4 juillet 1972 [A/8727, annexe I]. Ces tendances, nous les accueillons bien sûr avec grand plaisir à l'Organisation des Nations Unies, qui a toujours eu à cœur l'unification pacifique de la Corée. Il est indispensable que l'ONU continue de suivre d'un œil attentif et amical les dialogues de ce genre entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, de sorte que ces dialogues puissent porter des fruits tangibles le plus tôt possible.

13. De plus, il y a eu chez les Etats d'Asie des tendances remarquables à la coopération régionale entre les pays voisins et au règlement de questions d'intérêt commun, comme le montrent les dernières décisions de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. A notre grand plaisir, l'Accord de Simla est intervenu le 3 juillet 1972 entre l'Inde et le Pakistan et des efforts de réconciliation sont en cours entre les Etats intéressés. J'espère que le jour viendra bientôt où les Nations Unies admettront le Bangladesh.

14. Il va sans dire que la tendance à la diminution des tensions qui s'affirme en diverses parties du monde doit être un sujet de réconfort pour l'Organisation des Nations Unies, qui est responsable du maintien de la paix internationale. L'apparition d'efforts spontanés en Asie est une chose qui nous fait particulièrement plaisir eu égard à l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui souligne l'importance du maintien et du renforcement de la paix par le truchement de la coopération régionale. Je suis persuadé que les Nations Unies devraient continuer à se féliciter de ces efforts spontanés faits par les Etats concernés et devraient montrer qu'elles sont prêtes à apporter leur aide lorsque cela est nécessaire, de façon à rendre ces efforts plus fructueux.

15. Par contraste avec ces tendances favorables, il reste des situations regrettables en diverses parties du monde où les différends persistent sans qu'il y ait d'organe pour des conversations directes entre les parties intéressées, ou sans que des contacts directs aient mené à des résultats tangibles. Dans la péninsule indochinoise, les conflits armés se poursuivent et les perspectives de paix sont encore bien incertaines, semble-t-il. Le Japon se félicite de la reprise des pourparlers de paix à Paris et espère sincèrement qu'une

paix réelle s'installera bientôt dans cette région, grâce à des négociations entre les parties intéressées.

16. Au Moyen-Orient, il y a eu une éruption incessante de violence et de représailles, comme nous l'avons tous vu au cours de la série récente d'événements tragiques. Le Japon a pris une part active, dès le début, à l'élaboration de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et depuis lors il n'a cessé de faire des efforts, au Conseil de sécurité et en dehors, pour que les Etats concernés puissent le plus tôt possible établir une paix durable dans un esprit de modération et de concession. Nous espérons avec ferveur que les Nations Unies poursuivront l'étude de cette question de la façon la plus positive.

17. En outre, une autre tâche, non spectaculaire mais extrêmement importante, que les Nations Unies peuvent entreprendre est celle de créer des conditions de base qui mèneraient à l'établissement de la paix dans cette région. A ce propos, j'attache une grande valeur aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui prête assistance à presque 1,5 million de réfugiés arabes palestiniens. Le Japon est déterminé à continuer de contribuer positivement à l'établissement de la paix dans cette région en renforçant et en élargissant sa coopération avec l'Office.

18. La continuation de la politique de discrimination raciale et du gouvernement minoritaire illégal en Afrique australe est une source de tension constante dans cette région. Mon pays connaît bien les efforts sincères qu'ont déployés les Etats africains pour arriver à l'objectif d'auto-détermination et d'élimination de la discrimination raciale, et nous pensons que les Nations Unies devraient intensifier leurs efforts constructifs pour trouver le plus tôt possible une solution à ces problèmes par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Tout particulièrement dans les circonstances actuelles, où des pourparlers directs entre les parties concernées sont devenus virtuellement impossibles, je crois sincèrement que les Nations Unies devraient être utilisées de façon plus positive et constructive en tant qu'organe de consultation où serait possible la participation des parties intéressées. Le règlement des questions liées à l'Afrique australe requiert bien entendu patience et esprit pratique. Dans ce sens, nous félicitons hautement le Secrétaire général d'avoir mené le dialogue avec toutes les parties intéressées, y compris le Gouvernement de la République sud-africaine. Nous sommes heureux de voir qu'il a réalisé certains progrès encourageants à propos de la question de Namibie, où il y avait impasse depuis si longtemps.

19. J'ai parlé à plusieurs reprises du rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les principaux problèmes que connaît le monde aujourd'hui. Compte tenu des tendances à la détente qui apparaissent dans le monde, je fais remarquer qu'il est très important que l'Organisation des Nations Unies appuie, encourage et favorise activement le développement de ces tendances, avec opportunité et souplesse, au lieu de rester spectatrice indifférente. Il est indéniable qu'un certain nombre de problèmes touchant la paix et la sécurité du monde ont été soumis à l'étude et à l'observation de toute la communauté

internationale par le truchement des débats publics des Nations Unies, et que cela a permis d'éviter la catastrophe. Il est également vrai que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les régions troublées du monde ont freiné l'escalade des conflits armés et empêché qu'ils ne se reproduisent; ce genre d'activité constitue une contribution précieuse et quotidienne au maintien de la paix, sans bruit mais de façon constructive. Ces faits, plus que tout autre chose, indiquent clairement que le rôle joué par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix n'est nullement insignifiant. Je tiens à souligner qu'il est important pour les Nations Unies de poursuivre et d'intensifier à l'avenir ces activités peu connues mais très constructives.

20. De même, je crois que les Nations Unies devraient jouer un rôle semblable dans le domaine du terrorisme international et les questions connexes. Nous nous opposons résolument à tout acte de violence, quelle que soit sa raison, et nous espérons sincèrement que seront prises des mesures efficaces pour lutter contre ces actes regrettables, aux Nations Unies et dans d'autres organes appropriés.

21. Par ailleurs, le rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer dans le monde, aujourd'hui, ne devrait pas être purement passif et se borner, par exemple, à prévenir les conflits ou les empêcher de s'étendre. Au cours de ces dernières années, mon pays a souligné à plusieurs reprises dans cette assemblée l'importance de la "lutte pour la paix". Ce qu'a préconisé notre délégation, c'est en fait un effort positif pour gagner la paix; autrement dit, nous estimons qu'il est important que les Nations Unies augmentent leurs efforts pour éliminer à l'avance les sources de troubles qui pourraient mener à l'éclatement de conflits, au lieu de se contenter d'être ce que l'on pourrait appeler un corps de pompiers, c'est-à-dire de chercher à éteindre un conflit qui a déjà éclaté ou à l'empêcher de gagner du terrain.

22. Que peuvent donc faire les Nations Unies dans cette poursuite positive de la paix? Parlons d'abord des efforts pour le désarmement; deuxièmement, des efforts pour le développement économique et social international; et, troisièmement, des efforts visant à renforcer les Nations Unies elles-mêmes, dans les domaines de l'organisation et des finances, qui sont la base rendant possibles les deux premières catégories. C'est à ces trois points que j'ai l'intention de consacrer le reste de mon intervention pour préciser la position de mon pays.

23. Le problème le plus grave auquel se heurte le monde aujourd'hui est celui du contrôle puis de l'élimination des armes nucléaires qui ont suffisamment de puissance destructrice pour anéantir la race humaine. A cet égard, nous sommes heureux de constater que les efforts faits par les puissances dotées d'armes nucléaires pour parvenir au désarmement nucléaire donnent enfin un premier signe de progrès. Deux ans et demi de négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont abouti, le 26 mai 1972, à la réalisation concrète du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles et à la Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives. Ce fruit concret des efforts de ces deux puissances nucléaires vers le désarmement mérite nos éloges.

24. Cependant, à notre grand regret, il faut aussi constater que la course aux armements se poursuit fiévreusement entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous déplorons beaucoup, en particulier, que ces Etats, méconnaissant les fortes objections de l'opinion publique mondiale, continuent et intensifient les essais d'armes nucléaires. Comme on le sait, bien que la question de l'interdiction des essais nucléaires ait été la plus importante des négociations sur le désarmement après guerre, aucun résultat concret n'est apparu à propos de l'interdiction des essais nucléaires souterrains depuis 1963, date à laquelle le prétendu traité d'interdiction partielle<sup>1</sup> a été établi pour interdire les essais nucléaires dans les milieux autres que souterrains. De plus, deux Etats dotés d'armes nucléaires continuent de refuser de devenir parties à ce traité et effectuent encore des essais nucléaires dans l'atmosphère, malgré les protestations des autres pays qui craignent la destruction du milieu humain.

25. Je souhaite vivement que la session actuelle de l'Assemblée générale s'efforce au mieux d'arriver bientôt à interdire les essais nucléaires de la part des Etats dotés d'armes nucléaires, et d'aboutir rapidement à des mesures concrètes de désarmement — particulièrement des mesures de désarmement nucléaire — avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux négociations sur le désarmement.

26. Les relations mutuelles entre les Etats et les peuples, qui se développent et s'intensifient par-delà les frontières nationales dans diverses sphères de l'économie, de la science et de la technique, des affaires sociales, de la culture, etc., peuvent être considérées comme la caractéristique principale du monde actuel. Avec toute cette diversification, il est inévitable que ce monde demande une solidarité plus grande de la communauté internationale.

27. Les Nations Unies ne sont pas une organisation internationale qui ne s'occupe que de questions politiques. Elles sont l'endroit où nous discutons et prenons des décisions sur tous les aspects de la vie internationale. A mesure que les relations internationales se diversifient et s'intensifient, l'importance du rôle des Nations Unies, en tant qu'organisation internationale visant à renforcer la solidarité de la communauté internationale, a beaucoup augmenté.

28. En particulier, les Nations Unies se sont promptement attaquées aux problèmes qui sont au premier rang des préoccupations du monde actuel: la question du développement économique et social, communément connue sous l'expression "problème du nord et du sud"; les questions liées à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et des fonds marins, que l'on peut appeler les dernières frontières de l'homme; la question de l'amélioration et du redéveloppement du milieu humain, etc. Ces efforts sont très louables, car ils ouvrent des possibilités illimitées pour l'avenir des Nations Unies.

29. C'est de ce point de vue que je voudrais souligner l'importance des deux conférences internationales qui ont

<sup>1</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

eu lieu dans les premiers mois de cette année. L'une est la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue en avril-mai à Santiago et qui visait à promouvoir toujours plus le bien-être économique de l'humanité; l'autre est la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est déroulée en juin dernier à Stockholm et dont l'objectif était la conservation du milieu naturel, indispensable à l'existence de l'homme. Rien n'a démontré de façon aussi symbolique le besoin d'unité et de solidarité entre les hommes, qui vivent tous sur une planète unique, comme ces deux conférences internationales qui ont eu lieu à plus de 10 000 miles de distance, l'une à Santiago dans l'hémisphère sud et l'autre à Stockholm dans l'hémisphère nord. Ces deux conférences ont prouvé clairement que les Nations Unies, représentant les aspirations de l'humanité, peuvent jouer un rôle très utile dans les domaines nouveaux du développement économique et social du monde.

30. Les sources de tension dans le monde actuel sont souvent la faim et la pauvreté. Depuis bien des années, les Nations Unies essaient de résoudre les problèmes du décalage économique entre les pays développés et les pays en voie de développement, et les buts et objectifs de leurs efforts sont clairement établis dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)].

31. Dans les efforts qu'ils font pour arriver à l'indépendance économique, les pays en voie de développement ont rencontré un certain nombre de difficultés, et cela a eu en partie pour effet l'affrontement entre le sud et le nord. Pour surmonter ces difficultés, une coordination étroite est indispensable entre les efforts des pays en voie de développement et l'aide fournie par les pays développés. Autrement dit, c'est un problème qui devrait être abordé dans le cadre de la responsabilité commune de la communauté internationale, et qui devrait être résolu grâce à une compréhension mutuelle entre les pays développés et les pays en voie de développement, et à l'accumulation d'accords reposant sur cette compréhension.

32. C'est pourquoi mon pays, en coopération avec d'autres participants, n'a épargné aucun effort pour rapprocher les pays développés des pays en voie de développement à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le résultat de ces efforts est que des accords ont été réalisés sur bien des questions et que ces accords reposent sur une compréhension mutuelle des positions. Je suis convaincu que l'adoption des résolutions englobant ces accords est l'un des résultats importants de la Conférence.

33. Bien entendu, les résultats de la Conférence de Santiago sont à évaluer à long terme, car cette dernière a abordé des problèmes qui ont une importance historique. Néanmoins, je voudrais souligner un résultat de la Conférence qui est particulièrement important en ce sens qu'il donne une certaine orientation à la question nord-sud : la reconnaissance de la nécessité d'une participation effective des pays en voie de développement aux systèmes monétaire et commercial internationaux. Cet accord fondamental a été déjà en partie mis en œuvre lorsque le Comité sur la

réforme du système monétaire international et les questions connexes a été créé au sein du Fonds monétaire international, et les négociations multilatérales sur les échanges commerciaux qui doivent commencer en 1973 sont préparées avec la participation des pays en voie de développement.

34. Le Japon appliquera les mesures qu'il s'est engagé à prendre à la conférence, y compris celles visant à apporter au développement une aide s'élevant à 0,7 p. 100 de notre produit national brut, à améliorer les termes et conditions de cette assistance, à œuvrer pour une assistance sans liens en général, et à améliorer promptement et substantiellement le système général des préférences. Mon pays est décidé à coopérer positivement à la solution des nombreux problèmes que la Conférence de Santiago n'a pas résolus.

35. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, visant à la protection de notre "seule Terre" du danger de la destruction, a été, selon nous, l'une des conférences les plus réussies et les plus historiques que les Nations Unies aient jamais organisées. Nous attachons une importance particulière au remarquable résultat qu'est l'adoption par cette conférence d'une déclaration, avec la participation aux délibérations de 113 pays à systèmes politique, économique et social différents, et à traditions et échelles de valeur distinctes.

36. Parmi les importants principes contenus dans cette déclaration, nous nous félicitons particulièrement de l'inclusion du principe 26 qui stipule qu' "il faut épargner à l'homme et à son environnement les effets des armes nucléaires et de tous autres moyens de destruction massive"<sup>2</sup>; à l'origine, ce principe fut proposé par la délégation japonaise, qui avait fortement insisté.

37. En ce qui concerne le Fonds pour l'environnement qui doit servir à mettre en œuvre plusieurs plans d'action internationale pour la conservation et l'amélioration de l'environnement dans son ensemble, comme l'a dit le représentant du Japon à la Conférence, mon gouvernement a l'intention d'y participer jusqu'à concurrence de 10 p. 100. Nous espérons que, grâce au fonctionnement approprié de ce fonds, toutes les activités connexes des institutions spécialisées des Nations Unies et les efforts de toutes les nations visant à protéger et améliorer l'environnement seront coordonnés de façon efficace.

38. Je désire souligner que c'est l'objectif commun de tous les peuples, qu'ils appartiennent à des pays développés ou en voie de développement, de préserver un environnement meilleur pour les générations présentes et futures. Pour atteindre cet objectif, nous devons pendant longtemps faire des efforts soutenus et ardu. C'est dans cet esprit que nous avons pleinement appuyé, à la Conférence de Stockholm, la recommandation tendant à convoquer une deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement<sup>3</sup>. Il serait à notre avis approprié que les

<sup>2</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), p. 6.

<sup>3</sup> *Ibid.*, chap. IV, résolution 4 (I).

détails relatifs à cette deuxième session, y compris la date et le lieu, soient pleinement étudiés dans des organes appropriés tels que le conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, qui doit être créé au cours de cette session de l'Assemblée générale, et en tenant compte de l'évolution possible de la situation.

39. Je voudrais maintenant parler d'une autre conférence internationale organisée par les Nations Unies qui pourrait revêtir la même importance que les deux conférences précédentes susmentionnées. Il s'agit de la troisième Conférence sur le droit de la mer, prévue pour 1973, et dont l'objectif est de renforcer l'ordre international dans ce domaine. Le Japon a de façon constante et positive participé aux délibérations du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, depuis la création de ce dernier en 1967. Le Gouvernement japonais porte un intérêt profond et particulier aux résultats de la Conférence sur le droit de la mer.

40. Mon pays espère sincèrement que cette conférence, après une étude détaillée et impartiale de tous les aspects des utilisations pacifiques de l'océan, réussira à établir un nouvel ordre global qui servira les intérêts de la communauté des nations dans son ensemble et qui harmonisera de la façon la plus juste les intérêts de tous les pays du monde. Nous n'épargnerons aucun effort pour veiller à ce que cet espoir se réalise pleinement, et nous resterons en rapport étroit avec tous les pays intéressés pendant la préparation de cette conférence.

41. Vingt-sept années ont passé depuis que furent créées les Nations Unies, pour une paix permanente et le bien-être de l'humanité. Depuis lors, les Nations Unies ont obtenu des résultats remarquables dans les divers domaines de leurs activités; mais ont-elles vraiment répondu aux espoirs que l'on avait placés en elles à leur naissance? Il faut bien reconnaître que l'évaluation générale n'est pas toujours favorable, surtout en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, objectif principal de l'Organisation.

42. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les opérations de maintien de la paix ont certaines faiblesses, dues au manque de dispositions spécifiques les concernant dans la Charte, et je crois que l'on peut en dire autant des fonctions d'enquête des Nations Unies.

43. Evidemment, aucune organisation ne peut bien fonctionner sans la volonté de ceux qui la dirigent. Il se peut que nombre des reproches adressés maintenant à notre organisation ne soient pas dus exclusivement aux défauts d'organisation ou de constitution des Nations Unies mais, dans beaucoup de cas, à l'absence de la volonté, chez les Etats Membres, de respecter la Charte. Il est donc important que les Etats Membres réaffirment leur détermination de respecter fidèlement la Charte des Nations Unies, et qu'ils le prouvent par leurs actes.

44. On ne peut néanmoins nier qu'au cours des 27 années d'existence des Nations Unies, beaucoup de différences se sont fait jour entre l'organisation et la fonction des Nations Unies telles qu'elles avaient été envisagées à l'origine par la

Charte et leur fonctionnement réel aujourd'hui. Quand on pense à tous les changements radicaux qui se sont produits dans l'histoire des relations internationales pendant ces 27 ans on peut bien se dire que l'apparition de telles différences était inévitable. Mais je crois que, si nous plaçons foi et espoir dans l'avenir de notre organisation et si nous voulons la renforcer, nous ne devons pas laisser les choses en état sans analyser de près la situation.

45. Les Nations Unies, qui sont le seul organe parlementaire de la société internationale, ne peuvent fonctionner de façon vraiment efficace en tant qu'instrument de la paix et de la coopération internationales que si nous reconnaissons pleinement les changements qui se sont produits dans la société internationale dans ce dernier quart de siècle et si nous nous adaptons à eux avec la souplesse voulue.

46. Je suis convaincu qu'il est grand temps que tous les Etats Membres oublient leurs différends passés et étudient sans idées préconçues les moyens de renforcer l'organisation et la fonction des Nations Unies. J'espère sincèrement que la présente session de l'Assemblée générale prendra des mesures constructives dans ce sens.

47. Il est très important que les Nations Unies aient une base financière saine et solide si l'on veut qu'elles remplissent rigoureusement leur rôle. J'appelle l'attention sur la situation déplorable dans laquelle elles se trouvent, empêchées qu'elles sont de s'acquitter efficacement et effectivement de leurs tâches en raison des déficits toujours croissants. Pour qu'une organisation soit viable, un financement sain et rationnel est la condition préalable. Sans lui, aucune organisation ne peut envisager d'opération efficace et à long terme. Je crois que le moment est venu maintenant pour les Etats Membres d'unir leurs forces pour résoudre le problème. Le Japon pense que les Etats Membres directement liés à la cause de la crise financière que traversent les Nations Unies devraient adopter une attitude positive qui favoriserait la solution du problème. Cependant, cela représentant pour tous les Etats une question importante, le Japon tient à apporter sa coopération d'un point de vue pratique.

48. De plus, comme les Nations Unies élargissent chaque année leurs domaines d'activité, il est devenu d'autant plus important de trouver et d'utiliser efficacement les fonds nécessaires pour ces activités. Il est indispensable à mon avis que les Etats Membres s'intéressent et collaborent davantage au financement des activités des Nations Unies. Dernièrement, les contributions financières du Japon aux Nations Unies ont augmenté très rapidement. Cela reflète les grands espoirs et le soutien ardent de notre peuple envers les Nations Unies et leurs activités. Mon pays a l'intention de continuer, dans la mesure où sa capacité nationale le lui permet, d'accroître ses contributions dans ce domaine.

49. Il y a 27 ans, l'humanité a placé dans cette organisation un espoir sans limite pour la réalisation de la paix permanente et le développement du bien-être de l'humanité.

50. Profondément conscient du fait qu'il n'y a pas d'autres mécanisme de paix international pour remplacer les



Nations Unies, et rappelant l'esprit qui a inspiré les fondateurs des Nations Unies, je pense que nous devrions faire tous les efforts possibles pour développer et renforcer cette organisation.

51. Notre éminent secrétaire général a déclaré dans l'Introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'année 1971/72 :

“Seuls les Etats Membres peuvent actualiser les possibilités de l'Organisation en l'utilisant et en obéissant à ses règles, en adhérant aux objectifs à long terme de la Charte en dépit des déceptions et des frustrations à court terme, et en acceptant les imperfections et les insuffisances de l'Organisation des Nations Unies non comme un signe d'échec, mais comme un phénomène inhérent au processus de croissance inévitable par lequel toute institution doit passer à ses débuts.” [A/8701/Add.1, p. 2.]

Je partage pleinement ce point de vue.

52. Tout en reconnaissant franchement les défauts et les limites des Nations Unies, le Japon est parfaitement conscient de l'importance du rôle qu'elles jouent dans le monde actuel et est décidé à faire tout ce qu'il peut pour le consolider et le développer. A ce sujet, j'ai été très impressionné par les remarques faites avant-hier par M. Rogers, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à propos du rôle que le Japon est appelé à jouer [2038ème séance, par. 64].

53. J'espère sincèrement que cette session de l'Assemblée générale, reconnaissant le fait que l'avenir des Nations Unies dépend entièrement de la volonté des Etats Membres, obtiendra des résultats importants en matière de coopération internationale et dans le règlement juste et constructif des diverses questions dont nous sommes saisis.

54. M. OLSZOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Camarade Président, au nom de la délégation polonaise et en mon nom personnel, je désire vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection au poste élevé de président de la présente session. Aux yeux de la délégation polonaise, votre élection signifie que les Nations Unies se montrent sensibles à l'œuvre pacifique et constructive de la République populaire de Pologne sur le plan international.

55. Vous me permettrez maintenant de présenter la position de la Pologne à l'égard de certaines des questions essentielles qui se posent à la communauté internationale.

56. A la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Pologne relève avec satisfaction l'orientation favorable actuelle de la situation internationale en Europe. Cette tendance a été déterminée par des événements tels que l'entrée en vigueur des traités conclus entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne<sup>4</sup> et entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne<sup>5</sup>,

l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest<sup>6</sup> et les accords conclus à ce sujet entre les deux Etats allemands le 17 décembre 1971 de même qu'entre la République démocratique allemande et le Sénat de Berlin-Ouest le 20 décembre 1971.

57. La reconnaissance des réalités politiques et territoriales découlant de la défaite du IIIème Reich, qui trouve son expression dans ces accords, constitue un bon point de départ permettant une évolution vers la détente et le renforcement de la sécurité et la consolidation de la coopération pacifique.

58. Cela est d'autant plus important que par le passé, en raison de facteurs historiques, un certain nombre d'antagonismes se sont constitués en Europe, qui ont abouti à deux guerres mondiales au cours de ce siècle. Après la seconde guerre mondiale, le long de la ligne où se rencontrent les deux plus importants blocs militaires et politiques du monde contemporain — l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et l'Organisation du Traité de Varsovie —, se manifestaient périodiquement des tensions dangereuses, pour ne citer que celles qui se rapportent à Berlin-Ouest.

59. Parmi ces antagonismes européens, le conflit séculaire entre l'Allemagne et la Pologne, engendré par la pression vers l'est des forces agressives de l'Allemagne, revêtait une acuité particulière. Ce n'est pas par hasard que la seconde guerre mondiale a commencé par l'agression lancée par le Reich nazi contre la Pologne.

60. La frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et la Neisse de Lusace, établie par l'Accord de Potsdam le 1er août 1945, a éliminé les conséquences territoriales de l'expansion de l'impérialisme allemand et créé la possibilité d'édifier les relations en Europe centrale sur des bases nouvelles. Le voisin de la Pologne, la République démocratique allemande, a tiré les conclusions qui s'imposaient et a reconnu la frontière fixée dans le Traité de Zgorzelec de 1950<sup>7</sup>, qui créait les bases de relations d'amitié véritable entre la Pologne et la République démocratique allemande. Dans le Traité portant sur la normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne, la République fédérale d'Allemagne reconnaissait également cette frontière comme étant inviolable. Cela a permis le règlement définitif de la question de la reconnaissance de la frontière occidentale de la Pologne conformément au droit international, facilitant ainsi la normalisation des relations entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne. L'établissement récent de relations diplomatiques entre ces deux Etats constitue une autre étape dans cette direction. Cet accord prouve qu'il n'y a pas de problèmes internationaux, si complexes soient-ils, qui échappent à une solution négociée lorsque toutes les parties concernées ont la ferme volonté de trouver une issue.

<sup>6</sup> Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

<sup>7</sup> Accord entre la République démocratique allemande et la République de Pologne concernant la frontière entre les deux Etats, signé à Zgorzelec le 6 juillet 1950.

<sup>4</sup> Traité établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

<sup>5</sup> Signé à Moscou le 12 août 1970.

61. Le fait que la question des frontières ait été réglée une fois pour toutes représente une victoire historique pour les positions défendues par le peuple polonais. C'est également une victoire pour la cause de la paix puisque toute atteinte à notre intégrité territoriale constituerait une menace à la paix en Europe et dans le reste du monde. C'est également une victoire pour toutes les nations et les gouvernements qui nous ont apporté leur assistance morale et leur appui direct dans les efforts que nous avons faits pour obtenir la reconnaissance de la frontière occidentale de la Pologne. Au nom du peuple polonais, je souhaite remercier chaleureusement ces nations et ces gouvernements.

62. La question de la normalisation des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande est maintenant à l'ordre du jour. L'entière normalisation de leurs relations devrait intervenir le plus tôt possible sur la base des normes généralement acceptées du droit international. Il y a maintenant une anomalie criante dans le fait que la République démocratique allemande reste frappée de discrimination. Il est parfaitement évident qu'aucun des problèmes européens ne peut être résolu de manière efficace sans la participation, selon le principe de l'égalité des droits, de cet Etat allemand socialiste situé au cœur même de l'Europe et doté d'un vaste potentiel économique. La Pologne pense que les circonstances se prêtent maintenant à l'admission simultanée aux Nations Unies des deux Etats allemands.

63. Il convient également de normaliser au plus tôt les relations entre la République fédérale d'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

64. L'évolution politique favorable en Europe dont j'ai déjà parlé a facilité l'ouverture des conversations préparatoires multilatérales sur la conférence européenne, avec la participation des Etats-Unis et du Canada. Cette conférence pourrait commencer à édifier un système durable de sécurité et de coopération dans l'Europe tout entière.

65. Le rôle spécial de la Pologne, dans un travail actif en faveur de la sécurité européenne, découle de son expérience historique. Aux dix-neuvième et vingtième siècles — pendant près de 150 ans — la Pologne s'est vu refuser le droit à une existence indépendante en tant qu'Etat souverain. Par la suite, après 20 ans d'indépendance, elle est devenue la victime de l'agression nazie et a dû payer fort cher la reconquête de sa liberté et de son indépendance. Pour la Pologne donc, la sécurité et la possibilité d'une coopération internationale sont d'importance vitale.

66. Cependant, certaines forces politiques qui misent sur la persistance des tensions et sur des lignes de démarcation artificielles existent toujours en Europe. Toutefois, une semblable évolution des relations européennes est contraire au désir universel des peuples qui exigent la coexistence pacifique des nations; en effet, dans tous les pays européens, de vastes secteurs de population, de même que leurs dirigeants, commencent à comprendre qu'il est de l'intérêt de tous les Etats européens — quelles que soient les différences de leurs systèmes — de rechercher un développement pacifique et sûr. La conviction va s'affirmant que la protection de ces intérêts fondamentaux communs, dans les conditions actuelles, non seulement est nécessaire, mais

qu'elle est également possible par nos efforts communs et l'élaboration d'un programme constructif d'action.

67. L'Union soviétique, la Pologne et les autres pays socialistes proposent ce programme depuis longtemps. Un certain nombre de documents publiés conjointement par les Etats socialistes — et, notamment, le document le plus récent, adopté à Prague en janvier dernier par le Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie — ont développé et concrétisé ce programme, fournissant ainsi la possibilité d'un dialogue plus actif qui justifie la convocation d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération.

68. A notre avis, il existe maintenant en Europe des conditions permettant de prendre des engagements garantissant l'inviolabilité des frontières existantes et assurant le respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats, le non-recours à la force et l'élimination de la menace de la force dans les relations entre Etats; cela confirmerait en même temps les principes d'égalité et de souveraineté des Etats, et de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats.

69. A l'heure actuelle, les circonstances se prêtent à l'accélération de mesures destinées à élargir la coopération entre tous les Etats européens dans les domaines de l'économie, de la science, de la technologie, de la culture et de la protection du milieu humain naturel. Cependant, cette coopération ne pourra porter tous ses fruits que lorsque l'ancien type de relations, fondé sur la course aux armements et l'"équilibre de la peur" entre les blocs militaires et politiques rivaux, sera remplacé par un système paneuropéen de sécurité collective.

70. Il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du développement du libre commerce en Europe. L'abolition des restrictions sur les importations et les exportations constitue l'une des premières mesures qu'il convient de prendre à cet effet.

71. Les deux structures économiques intégrées qui se développent en Europe — le Conseil d'assistance économique mutuelle et la Communauté économique européenne — étant en fait un processus objectif d'intégration économique ne constituent pas en elles-mêmes un obstacle à la coopération entre les nations d'Europe. Cependant, des barrières peuvent s'élever lorsque, pour des raisons politiques, l'intégration de l'Europe occidentale s'accompagne d'une discrimination contre les partenaires non membres et de la perturbation des liens naturels entre les pays d'Europe. Le Conseil d'assistance économique mutuelle, dans ses formes d'intégration économique, est exempt de toutes pratiques discriminatoires à l'égard de partenaires non membres. Nous attendons des Etats membres de la Communauté économique européenne qu'ils respectent ces principes, puisque seule cette coopération globale sera de nature à amener graduellement des changements dans les attitudes psychologiques et dans l'esprit des hommes, comblant ainsi le fossé de méfiance qui les sépare. Cette coopération faciliterait également le progrès dans le domaine du désarmement, permettant d'affecter des moyens importants au règlement des problèmes économiques et sociaux pressants de notre planète.

72. La Pologne entend contribuer de la manière la plus constructive à l'ère nouvelle qui se dessine en Europe et à cette nouvelle vision de l'avenir européen.

73. Depuis bien des années déjà, la Pologne édifie ses relations avec de nombreux Etats d'Europe occidentale sur le principe de la coexistence pacifique. Les relations entre la Pologne et la France se développent au mieux. Les liens d'amitié traditionnels qui unissent nos deux peuples se voient transformés en une coopération toujours plus féconde dans de nombreux domaines, pour le plus grand bien de la Pologne comme de la France. De même, la Pologne donne une forme concrète à ses relations avec les Etats nordiques, avec lesquels, depuis quelque temps déjà, nous poursuivons un dialogue utile sur les questions européennes et avec lesquels nous connaissons une coopération profitable qui se développe de façon satisfaisante dans les domaines de l'économie, de la culture et dans d'autres domaines d'intérêt commun.

74. Guidés par notre souci de sécurité et d'évolution pacifique de l'Europe, nous avons commencé à normaliser nos relations avec la République fédérale d'Allemagne, relations qui se trouvent fortement marquées par l'expérience historique tragique de la nation polonaise. Nous avons été heureux de voir l'évolution positive de la politique suivie par la République fédérale d'Allemagne, la contribution du gouvernement Brandt-Scheel à la détente en Europe, qui trouve son expression dans la reconnaissance des réalités indispensables au développement actuel et futur des relations entre les Etats d'Europe centrale. Cela, malgré les forces rétrogrades de l'opposition qui sont actives dans cet Etat, nous permet d'aborder avec confiance le règlement des problèmes bilatéraux qui se dressent devant nous, conformément à l'esprit et à la lettre du traité conclu par nos deux Etats.

75. Nous souhaitons, comme par le passé, développer de manière dynamique nos relations avec l'Italie, avec les pays du Benelux, avec l'Autriche neutre et avec d'autres pays européens également.

76. J'ai discuté ces questions tout d'abord dans le contexte européen. Une des raisons de cette attitude est ma conviction que les formes globales de coopération en vue de résoudre les nombreux problèmes qui se posent sur le continent européen pourraient et devraient jouer un rôle positif en stimulant la coopération avec les Etats situés dans d'autres parties de notre globe et avant tout les pays en voie de développement.

77. Nous attachons la plus grande importance à la consolidation systématique des liens politiques, économiques et culturels avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Sensibles aux vastes aspirations de développement de ces pays, nous tâcherons de les aider de notre mieux en leur accordant assistance, et nous partagerons avec eux l'expérience que nous avons acquise au cours de notre développement dynamique actuel et pour surmonter le retard économique dont nous avons hérité.

78. En Amérique latine, en Asie et en Afrique, beaucoup de pays continuent à être assujettis à diverses formes de pressions politiques et économiques conçues pour les

dissuader d'effectuer des réformes internes progressistes et de poursuivre une politique étrangère indépendante. La Pologne défendra systématiquement le respect des droits légitimes de tous les pays et peuples de ces continents, et elle l'a du reste toujours fait.

79. Nous développons également nos relations avec les Etats-Unis. La récente visite de M. Richard Nixon, président des Etats-Unis, à Varsovie a constitué une étape importante dans les relations polono-américaines et a certainement contribué à développer nos relations sur la base des principes de la coexistence pacifique.

80. Récemment aussi, nous avons noté un nouveau progrès dans différents domaines grâce notamment aux entretiens qui ont eu lieu il y a quelques jours entre les représentants des Gouvernements de la Pologne et des Etats-Unis. La Pologne, Etat socialiste, qui consolide ses alliances et ses activités communes avec les pays de la communauté socialiste, souhaite, en même temps, étendre ses relations avec les Etats-Unis afin de renforcer la paix et la sécurité et d'élargir la coopération entre Etats dotés de systèmes socio-politiques différents.

81. La détente réalisée dernièrement dans les relations internationales est un fait incontestable. Il y a là, tout d'abord, une grande réalisation de l'Union soviétique et de toute la communauté socialiste grâce au programme de paix adopté au XXIVème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et systématiquement mis en œuvre par les dirigeants politiques de l'Union soviétique. La détente dans les relations internationales représente également une réalisation de la part de toutes les forces qui, dans le monde, sont sensibles à la réalité et, depuis des années déjà, voient dans la notion de coexistence pacifique l'unique base de développement des relations internationales destinée à assurer la paix et la sécurité.

82. C'est avec une grande satisfaction que la Pologne a constaté que, à la suite des entretiens de Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste, et d'autres dirigeants soviétiques d'une part, et de Richard Nixon, président des Etats-Unis d'autre part, les principes de coexistence pacifique ont été acceptés comme base des relations entre ces deux grandes puissances.

83. La Pologne salue également les accords sur la limitation des armements stratégiques nucléaires et espère que les conversations se poursuivront d'une manière féconde, afin d'accomplir des progrès vers l'élimination de la plus dangereuse des armes.

84. Je voudrais dire que nous appuyons entièrement la proposition faite récemment par M. Andre Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [A/8793].

85. Nous donnons notre plein appui à l'initiative tendant à convoquer une conférence mondiale du désarmement. A l'heure actuelle, les conditions voulues existent pour la convocation de cette importante assemblée et pour faire aboutir ses débats à des résultats positifs.



86. La mise en œuvre de ces initiatives constituerait une nouvelle étape vers la réalisation de l'objectif fondamental des nations et des Nations Unies, à savoir le renforcement de la sécurité, le raffermissement de la paix et l'expansion de la coopération internationale.

87. Les principes de la coexistence pacifique et de la coopération dans l'égalité des différents pays sont indivisibles et ne sauraient être appliqués d'une manière sélective à certains pays ou à certaines régions seulement.

88. L'écho des bombes qui tombent sur les villes et les villages de la République démocratique du Viet-Nam, du Viet-Nam du Sud et des autres pays d'Indochine a provoqué la condamnation et les protestations des Polonais et contribué à renforcer notre solidarité avec les peuples d'Indochine qui luttent héroïquement pour leur liberté. La Pologne, du fait aussi qu'elle est membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, exige qu'il soit mis fin à la guerre au Viet-Nam et se prononce en faveur d'une solution pacifique du conflit, conformément aux propositions présentées par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud.

89. Le refus intransigeant qu'Israël continue d'opposer à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est des plus inquiétants. Nous sommes convaincus que les territoires arabes occupés par Israël doivent être restitués à leurs propriétaires légitimes. Ce n'est qu'à cette condition que le conflit du Moyen-Orient pourra être résolu et que pourront être créées des conditions sauvegardant l'existence et le développement de tous les Etats et de toutes les nations de cette région.

90. Ces dernières années, nous avons été témoins d'activités terroristes de plus en plus intenses au cours desquelles des innocents ont perdu la vie. Je tiens à souligner que la Pologne condamne les actes de violence et de terrorisme qui empoisonnent l'atmosphère internationale et aggravent les tensions internationales. Nous sommes en faveur de mesures préventives efficaces. Toutefois, le slogan de la lutte contre le terrorisme ne saurait être utilisé pour limiter le droit des peuples à lutter contre les agresseurs qui occupent leur pays et ne saurait servir à perpétuer une politique de colonialisme, de racisme et de discrimination. En condamnant et en combattant le terrorisme, nous devons savoir que celui-ci trouve sa source et sa cause profonde dans les pratiques auxquelles recourent les envahisseurs colonialistes et racistes, et ce sont précisément ces causes qu'il nous faut chercher à éliminer.

91. La Pologne attache la plus grande importance à l'œuvre des Nations Unies et à celle des institutions spécialisées. Les problèmes qui se rapportent à notre participation aux travaux des Nations Unies ont été examinés au cours des utiles entretiens que nous avons eus avec le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pendant sa récente visite en Pologne.

92. Nous estimons que les Nations Unies devraient s'attacher avant tout à consolider la paix et la sécurité internationales. L'Organisation devrait également continuer à jouer

un rôle important et vivifiant dans le développement de la coopération internationale concernant les questions économiques et sociales. Notre organisation peut et doit jouer un rôle important dans les utilisations pacifiques des réalisations apportées par la révolution scientifique et technique. La guerre contre la faim demande des efforts intensifiés de la part des Nations Unies. Notre organisation peut contribuer à un usage rationnel, utile à l'humanité tout entière, des ressources des mers et des océans. Les problèmes propres à l'utilisation et à l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique appellent une réglementation plus poussée. Enfin — et ce n'est pas le moins important —, la nécessité de préserver et de protéger suffisamment le milieu naturel humain se fait sentir de plus en plus dans le monde entier.

93. Tel est donc l'inventaire — très incomplet, certes — des problèmes qui, dans l'avenir le plus prochain, retiendront l'attention et les efforts de l'ONU.

94. La Pologne est profondément convaincue que les Nations Unies disposent de toutes les conditions voulues pour s'attaquer à ces tâches. Cette conviction vient de l'évaluation que nous faisons des activités passées des Nations Unies. Le bilan de leurs activités est positif, en principe, ce qui ne nous empêche pas de voir les défauts — que nous avons constatés plus d'une fois et que nous continuons de relever — dans les activités des Nations Unies.

95. La Pologne, qui n'a jamais cessé de défendre la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, tient à souligner une fois de plus que la voie qui permettra d'améliorer les activités des Nations Unies ne passe pas par une révision de la Charte, mais par une utilisation plus complète des possibilités constructives offertes par la Charte elle-même. L'une des conditions préalables et indispensables est la mise en œuvre du principe de la pleine universalité de notre organisation.

96. Il serait également de la plus grande importance de maintenir l'administration dans des limites raisonnables et d'assainir la situation financière de l'Organisation afin d'accroître l'efficacité des Nations Unies.

97. Nous croyons que, lorsque ces conditions seront réalisées — et compte tenu également du rôle actif et de l'assistance du Secrétaire général, lequel a mis beaucoup d'énergie à entreprendre les tâches qui lui avaient été confiées — notre organisation ne manquera pas de se montrer digne des espoirs que l'humanité avait placés en elle. La Pologne, comme elle l'a fait jusqu'à présent, est toujours prête à contribuer activement à la solution des importantes questions devant lesquelles se trouvent placées les Nations Unies.

98. Sir Alec DOUGLAS-HOME (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord reprendre à mon compte les félicitations que vous ont adressées mes collègues pour votre élection au poste de président de la vingt-septième session. Cette élection est un hommage rendu à votre personne et à votre pays.

99. Comme c'est la première fois que je prends la parole devant cette assemblée depuis l'élection du Secrétaire général, je saisis cette occasion pour le saluer lui aussi. Au

cours des neuf derniers mois, il a prouvé combien nous avons été sages de l'élire et a apporté à cette organisation le même dévouement et le même talent que ceux qu'il avait consacrés à son pays en tant que diplomate et ministre des affaires étrangères.

100. Il y a une phrase marquante dans le Préambule de la Charte des Nations Unies. Elle nous invite tous "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Les Nations Unies sont nées de la mort et de la destruction résultant de deux guerres mondiales en ce siècle, guerres qui ont prouvé, sans aucun doute possible, qu'il n'y avait plus rien à gagner, du point de vue économique ou politique, dans l'agression. Ces guerres ont commencé en Europe; il n'est donc pas surprenant que nous soyons arrivés en Europe à la conclusion qu'il ne sert à rien à un pays d'essayer de réaliser ses objectifs économiques ou politiques en employant la force; il n'est pas surprenant que nous unissions nos forces pour éliminer les anciennes rivalités en Europe ainsi que la cause de ces dernières. Ce n'est que lorsque cette leçon — une leçon que nous avons apprise douloureusement — sera universellement acceptée que nous aurons vraiment mis en œuvre le précepte de la Charte qui nous demande de vivre dans un esprit de bon voisinage. Il y a longtemps déjà que nous avons décidé qu'il fallait agir de façon collective pour faire face à tout agresseur éventuel. Nous nous sommes organisés en conséquence et, bien que cela lui ait coûté cher, l'Europe occidentale a connu la sécurité physique. Tant qu'il y aura une menace, nous ferons l'effort nécessaire.

101. Mais, outre la défense, les dirigeants nationaux ont deux responsabilités qu'ils doivent assumer de pair : tout d'abord, il s'agit d'obtenir pour leur peuple une amélioration constante des niveaux d'éducation et de vie; ensuite, il leur faut orienter la politique de leur pays de telle sorte qu'elle contribue à l'harmonie de la société internationale. La civilisation humaine ne peut s'épanouir que dans une atmosphère de paix.

102. Au stade actuel de l'histoire, donc, l'expérience publique d'association réalisée par la Communauté européenne élargie est de toute première importance. L'Europe occidentale — tardivement, certes, mais mieux vaut tard que jamais — applique dans l'intérêt de tous une philosophie qui consiste en une association complète du point de vue économique et politique, et ce pour deux raisons principales : mettre hors la loi la guerre, qui a par deux fois épuisé le continent, et renforcer par une union douanière la prospérité des Etats membres. Nous avons l'intention non pas de perdre nos identités nationales, mais de fusionner nos personnalités complémentaires dans l'intérêt accru de tous. Cette évolution ne peut qu'avoir une profonde importance à l'échelle mondiale.

103. Si la Communauté limitait ses bénéficiaires au nombre de ses membres, elle perdrait une occasion d'améliorer l'état général de la communauté mondiale. Une communauté introvertie, repliée sur elle-même, pourrait en fait provoquer des guerres commerciales et stimuler l'égoïsme. Pour le Royaume-Uni, membre de la communauté des nations, toute forme d'isolement européen étroit serait tout à fait étrangère à sa philosophie générale. Mais il n'en est pas de tout question. Personne n'envisage cela dans la Commu-

nauté européenne. L'appel à la politique de bon voisinage qui figure dans le Préambule de la Charte des Nations Unies trouve un écho dans le préambule du Traité de Rome où le but de la Communauté est ainsi défini : "Désireux de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux"; puis, "Entendant confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies"<sup>8</sup>. Ainsi donc, la Communauté a explicitement montré qu'elle s'est fixé les mêmes objectifs que les Nations Unies, fait d'une importance indéniable quand on se rend compte — mais peut-être ne le fait-on pas souvent — que la Communauté représente 41 p. 100 des échanges commerciaux du monde et que la contribution de l'Europe sera d'une grande importance, par exemple, dans les discussions sur la réforme monétaire internationale.

104. Chacune des trois dernières années, le mouvement total des ressources de la Grande-Bretagne — multilatérales et bilatérales, privées et publiques — vers les pays en voie de développement pour aider ceux-ci à améliorer leur niveau de vie a dépassé l'objectif de 1 p. 100 de notre produit national brut. Les membres de la Communauté, quant à eux, ont déjà pris une part remarquable à cet effort international. Mais je crois que la Communauté européenne dans son ensemble peut apporter une contribution beaucoup plus efficace en coordonnant les efforts individuels des Etats membres pour en faire un programme conscient de coopération pour le développement du monde en voie de développement. Les délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1972, dans lesquelles nous avons été heureux de jouer un rôle de premier rang, nous rappellent combien profonde est notre interdépendance, et nous devons trouver des solutions plus satisfaisantes aux problèmes sur lesquels la Conférence a attiré l'attention avec tant d'acuité. L'Europe aussi peut apporter une contribution énergique à la solution des problèmes qui se sont accumulés au vingtième siècle et sont groupés sous la rubrique "Environnement". Je suis heureux d'annoncer que, sous réserve de l'approbation parlementaire, la contribution du Royaume-Uni au Fonds des Nations Unies pour l'environnement pourra atteindre jusqu'à 2 millions de livres sur une période de cinq ans, selon la réaction à l'objectif visé de 100 millions de dollars.

105. De toutes ces manières, la Communauté européenne élargie réussira le test du bon voisinage, qui figure dans le Préambule de la Charte des Nations Unies, aussi bien pour ses propres membres que pour ses relations à venir avec le reste du monde.

106. Pouvons-nous, en Europe occidentale, étendre le champ de la confiance et de l'espoir, thème dont le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Schumann, a parlé hier [204<sup>ème</sup> séance] avec éloquence et de façon positive ? Pour cela, nous avons besoin en Europe occidentale de la réponse active de l'Union soviétique et des pays de l'Europe orientale lorsque la conférence sur la sécurité et la

<sup>8</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 294, p. 23.

coopération en Europe et les négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces commenceront.

107. Nous devons regarder les faits en face, même quand ce n'est pas agréable. L'affrontement, depuis la dernière guerre, entre les pays du Pacte de Varsovie et ceux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord a conduit à une perte quasi totale de confiance. L'Europe occidentale ne souhaitait nullement cela, mais le fait est que l'esprit de bon voisinage, une fois que la confiance n'existe plus, ne peut se recréer en un jour.

108. Les progrès en matière de détente ont été, quelque tolérant que l'on soit, péniblement lents. Néanmoins, il y a eu des gains modestes. Le Traité d'interdiction des essais<sup>9</sup> demeure en vigueur. Les entretiens sur la limitation des armes stratégiques ont limité le nombre des missiles antibalistiques. Les traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'Union soviétique et la Pologne sont une contribution à la stabilité, comme vient de le dire le représentant de la Pologne lui-même. L'Accord quadripartite sur Berlin peut beaucoup pour la sécurité et le bien-être des habitants de la ville. C'est un contraste remarquable avec les jours où Berlin était menacée d'isolement et avait besoin d'un pont aérien. Nous devons souligner ce contraste. Les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et sa voisine, l'Allemagne de l'Est, font enfin un peu de progrès. Dans ce climat meilleur, que la plupart des orateurs ont je crois mentionné dans ce débat, une conférence européenne sur la sécurité pourrait être en mesure de cerner et d'exploiter d'autres domaines susceptibles d'être utilisés pour le bien commun à la fois de l'Europe occidentale, de l'Europe orientale et de l'Union soviétique. La tâche ne sera pas facile. Quand les systèmes sociaux et économiques sont si différents et que le fossé est si large entre l'interprétation soviétique de la vie libre et celle qui est en vigueur à l'Ouest, il vaut mieux se fixer des objectifs limités. Mais, pour que la vie soit supportable, nous devons remplacer la notion négative de coexistence par un tissu de confiance. Nous nous y attachons volontiers en Europe occidentale et nous attendons avec impatience cette première réunion — un événement en soi — sur une plate-forme commune des pays membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord auxquels se joindraient les Européens neutres. Les réductions mutuelles et équilibrées des forces constituent un problème énorme, car il comporte de nombreux aspects, militaires et géographiques, qui forment ce que l'on appelle l'équilibre de la puissance en Europe et, en fait, dans le monde. Le fait est que pour l'instant la paix actuelle repose sur l'équilibre militaire, et il en ira vraisemblablement ainsi pendant quelque temps encore. Notre objectif, dans toutes ces discussions, sera de trouver de nouveaux modes de bon voisinage avec l'Est, qui soient compatibles avec la sécurité physique de nos peuples respectifs.

109. Le Secrétaire général, dans sa sage introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/8701/Add.1], a

<sup>9</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

attiré l'attention, à juste titre, sur les signes importants de détente entre les grandes puissances, signes qui comprennent les événements que je viens de décrire. Mais le Secrétaire général a tout aussi justement souligné le contraste entre cela et la persistance de conflits dans diverses régions clefs du monde, et l'impossibilité où les gouvernements concernés et la communauté internationale ont été de trouver des solutions acceptables aux causes sous-jacentes de l'affrontement.

110. Bien qu'il y ait des signes de rapprochement en Europe et, en fait, en Asie, il reste des régions historiques où l'hostilité persiste. Le danger, là, est que l'impasse soit tacitement acceptée comme étant ce qu'on peut espérer de mieux. C'est la dernière doctrine à accepter par cette assemblée. Les déclarations et les actions du Secrétaire général, depuis qu'il a assumé ses fonctions, prouvent qu'il est agacé par l'acceptation passive de l'impasse. Pour résoudre le conflit du Moyen-Orient, les Nations Unies ont ouvert la voie en élaborant la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement maintient son appui total à cette résolution. Tous mes collègues ici présents reconnaîtront, je pense, que nous ne parviendrons à aucune solution de rechange qui accueillerait un si large accord. Il vaut donc mieux s'en tenir à cela. Nous avons là la base essentielle de tout règlement juste et durable, surtout parce que cette résolution reconnaît les exigences essentielles des parties, à savoir d'abord le retrait, et ensuite la sécurité.

111. Mon gouvernement a constamment appuyé la mission du représentant spécial du Secrétaire général, nommé en vertu de cette résolution, M. Jarring. J'espère vivement qu'au cours des mois à venir on ne laissera échapper aucune occasion de mettre fin à l'affrontement actuel, avec les souffrances de si longue durée qu'il entraîne pour les réfugiés et également la menace de guerre toujours présente.

112. Ces derniers mois ont vu un changement spectaculaire : l'Égypte a renoncé à l'appui militaire soviétique. On doit reconnaître que cette mesure sur la voie de la dépoliarisation est une occasion de reprendre la recherche d'un règlement pacifique. Peut-être est-ce une occasion fugitive, et il faut la saisir. Nous ne devons pas non plus nous laisser détourner de cet objectif par le cycle de violences et de représailles, qui a empiré depuis quelques semaines.

113. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rogers, a appelé notre attention, lundi [2038ème séance] sur les nombreuses manifestations du problème mondial du terrorisme et de la violence. C'est là une maladie qui a fait beaucoup de victimes parmi nous, au sein de cette assemblée. Nous avons notre propre problème de terrorisme aveugle en Irlande du Nord. Devant l'Assemblée, en 1971, j'ai appelé de façon urgente l'attention sur la responsabilité que nous avions à l'égard du climat dans lequel les terroristes perpétraient leurs actes abominables. J'ai déclaré : "Tôt ou tard un affrontement intransigeant aboutit à la violence . . ." [1944ème séance, p. 86]. J'ai dit aussi : "le temps travaille pour les anarchistes" [ibid.]. J'ai alors appelé l'attention de cette assemblée des nations sur ce qui semblait devoir inévitablement arriver — et vous voudrez bien me pardonner si je fais une nouvelle citation —, "sur le

danger de voir l'anarchie remplacer le droit des pays et amener avec elle un défi inhérent à toute autorité gouvernementale" [*ibid.*, par. 87]. C'est exactement ce qui arrive maintenant. J'ajoutais, citant ce que j'avais dit à la 1848ème séance : "Nous devons inviter ceux qui ont pris les armes à les déposer . . . même s'ils prétendent les porter au nom de la justice." [*Ibid.*]

114. Nous voyons maintenant de nombreux cas où les terroristes anéantissent des innocents, au nom de quelque interprétation affreusement déformée de la justice. Nous avons perdu du temps depuis deux ou trois ans. Nous devons mettre fin au terrorisme afin que la loi et l'ordre dans la société mondiale ne soient pas entièrement sapés et cela nous le savons.

115. Le Secrétaire général avait raison de recommander l'inscription de ce point à notre ordre du jour [A/8791 et Add.1] et je suis heureux que l'Assemblée l'ait écouté [point 92]. C'est une question qu'il faut absolument étudier activement. La Grande-Bretagne appuiera toutes mesures draconiennes visant à mettre fin à cette pourriture, et nous nous félicitons de l'initiative de M. Rogers. Il faut reconnaître, je crois, que l'essence même du succès de toute action réside dans l'application collective des remèdes. Ce n'est que par le truchement de la communauté internationale que l'on peut prendre des mesures efficaces pour mettre fin à cet horrible cycle de terreur et de violence. Voilà la leçon que tous les membres de l'Assemblée doivent accepter et appliquer.

116. Il y a certaines mesures pratiques que nous pouvons tous prendre. D'abord, à propos de la piraterie aérienne, les Etats qui ne sont pas encore devenus parties aux Conventions de La Haye<sup>10</sup> et de Montréal<sup>11</sup> devraient le faire le plus tôt possible. Nous devrions, d'autre part, nous attacher par tous les moyens à appliquer des mesures supplémentaires pour fermer tout havre aux pirates aériens et aux saboteurs. A la récente réunion du Comité juridique de l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Royaume-Uni a travaillé activement à ces fins. Deuxièmement, il y a trois domaines principaux où nous devrions sans tarder réaliser des progrès pour nous attaquer au problème du terrorisme international. Nous devons convenir d'obligations supplémentaires que les Etats devraient assumer pour poursuivre et extradier les auteurs d'actes terroristes. Nous devrions arrêter d'autres mesures de contrôle pour empêcher le mouvement des terroristes d'un pays à l'autre. Nous devrions faire tout ce qui est possible pour augmenter la collaboration des forces nationales de police et de sécurité en échangeant des renseignements et en prenant d'autres mesures visant à prévenir ces actes et arrêter leurs auteurs. Ces mesures et d'autres encore devraient être envisagées sans tarder, mais je répète que pour agir effectivement nous devons agir collectivement. Nous apporterons notre pleine contribution à la discussion qui a déjà commencé à cette session de l'Assemblée générale.

<sup>10</sup> Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye le 16 décembre 1970.

<sup>11</sup> Convention pour la répression d'actes civils dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.

117. L'esprit de bon voisinage que nous demande de respecter le Préambule de la Charte s'applique à nous tous, sans exception. Il n'est pas limité par la géographie ou la race. Les actes du Gouvernement de l'Ouganda, qui a expulsé des Asiatiques ougandais et confisqué leurs biens, sans leur donner l'assurance claire et sans équivoque d'une pleine et rapide compensation, montrent bien jusqu'où l'intolérance peut mener ses disciples. C'est une violation des normes du respect de l'homme, et l'Assemblée ne peut rester silencieuse. Ces Asiatiques ont leur foyer en Ouganda, certains depuis des générations. Ils sont maintenant mis à la porte, dépouillés de tous leurs biens et des économies qu'ils avaient accumulées pendant de nombreuses années. Mon gouvernement, bien que la Grande-Bretagne soit une petite île surpeuplée, a pris des dispositions en vertu desquelles les Asiatiques munis d'un passeport britannique et venant d'Afrique orientale pouvaient venir en Grande-Bretagne de façon ordonnée depuis des années. En ce qui concerne l'Ouganda, ce programme concerté a été détruit et les Asiatiques ont eu 90 jours pour partir. Il ne reste plus que 42 jours. Le président Amin a dit que, s'ils n'étaient pas sortis du pays d'ici là, il les mettrait dans des "camps". Nous n'admettons pas que cette date limite ait une justification quelconque dans le droit ou la moralité. Le Gouvernement ougandais doit traiter de façon appropriée ceux qui habitent ce pays depuis de longues années, et mettre ces derniers dans des "camps" est contraire à toutes les normes reconnues du comportement civilisé. Nous avons l'obligation d'accueillir en Grande-Bretagne ceux qui sont citoyens britanniques et n'ont nulle part ailleurs où aller. Nous tiendrons notre promesse et nous respecterons la loi. Mais la loi n'est pas tout. Il y a des problèmes, des droits et des sentiments humains qui doivent être pris en égale considération. Le Gouvernement de l'Ouganda devrait être adjuré de changer de politique et de traiter ces gens avec humanité, et non par le mépris. L'injustice doit être condamnée, où qu'elle lève son hideux visage, qu'elle soit perpétrée par des Européens, des Africains, des Asiatiques ou qui que ce soit. Tous les pays représentés dans cette assemblée devraient donc user de leur influence pour réclamer que cette injustice prenne fin.

118. A vous, membres de la communauté mondiale réunis ici, je présente deux requêtes directes et simples : la première est de montrer votre esprit de bon voisinage en partageant en partie la charge des problèmes d'ordre pratique que représente la réinstallation de ces malheureux. Je rends hommage à tous ceux qui ont déjà fait des offres d'aide et les remercie chaleureusement. Le second appel que je vous lance est de demander tous au général Amin de repousser la limite arbitraire et inhumaine de 90 jours qu'il a fixée et de permettre aux Asiatiques expulsés d'emporter leurs biens avec eux. Ce sont deux notions simples et humaines. Ma délégation soumet aujourd'hui une proposition<sup>12</sup> demandant que cette question soit ajoutée à notre ordre du jour à titre de point urgent et important. Nous demandons à l'Assemblée de débattre de cette question sans tarder, et nous sommes prêts à déposer un projet de résolution, car les actes inhumains qui créent le problème des réfugiés sont une préoccupation internationale. J'espère que notre proposition sera acceptée à une majorité écrasante.

<sup>12</sup> Distribuée ultérieurement sous la cote A/8794.



sante, parce que si la communauté internationale n'agissait pas de la sorte il n'y aurait personne vers qui un être, quelle que soit la couleur de sa peau, puisse se tourner pour obtenir justice. Voilà l'appel que je vous lance à tous aujourd'hui.

119. Pour conclure donc, je pense que lorsque nous parlons ou écrivons nous devons avoir constamment présents à l'esprit les mots du Préambule de la Charte : "pratiquer la tolérance, vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". Notre esprit en reconnaît le bien-fondé, mais nos actes sont loin de respecter ce précepte. Nous devons être vigilants à l'égard d'autrui et agir d'urgence si nous voulons obtenir cette paix et cette justice que réclament tous nos peuples avec tant d'ardeur et d'insistance.

120. M. BOWEN (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation australienne, vous adresser à mon tour des félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nos deux pays sont éloignés géographiquement, mais nos peuples ont partagé certaines expériences qui leur ont donné, je crois, le respect et la compréhension mutuels. Avec l'échange de représentants diplomatiques intervenu cette année, les relations entre nos deux pays abordent une période d'évolution constructive et féconde. Dans vos fonctions élevées, auxquelles vous ont porté un talent et des qualités reconnus, vous pourrez compter sur la pleine coopération de la délégation australienne.

121. Je voudrais également rendre un sincère hommage au rôle joué par le Président de la vingt-sixième session, M. Adam Malik, d'Indonésie, qui a présidé avec beaucoup de charme et de distinction ainsi que de sagesse. L'Australie et l'Indonésie sont des pays voisins et nous éprouvons un plaisir particulier à nous rappeler la présidence de M. Malik.

122. Qu'il me soit également permis de faire l'éloge du dévouement que le Secrétaire général a apporté à sa tâche pendant la première année de son mandat. La délégation australienne apprécie la manière dont il a su résumer son rapport et nous en présenter l'essence dans une brève introduction [A/8701/Add.1]. Il y a exposé sa volonté de travailler activement pour apporter des solutions pacifiques aux problèmes internationaux. La plus grande partie de ce qu'il a dit dans ce bref exposé sur sa conception des devoirs et des objectifs des Nations Unies et de ses propres responsabilités sera acceptée sans aucune réserve par mon gouvernement.

123. L'Australie a été un partisan non pas aveugle mais vigoureux et systématique, des Nations Unies. Les objectifs et les principes inscrits dans la Charte sont à la base même de notre politique étrangère. Cette année, l'Australie a décidé de se porter candidate au Conseil de sécurité. C'est la preuve que nous sommes disposés à accepter notre part de responsabilités générales d'Etat Membre des Nations Unies et que nous sommes convaincus de pouvoir représenter de manière valable la région de l'Asie et du Pacifique.

124. Tout au long de sa participation aux activités de l'Organisation, l'Australie s'est efforcée de trouver les moyens par lesquels la Charte et l'ONU, en tant

qu'institution, pourraient intervenir plus efficacement afin de réduire les tensions dans le monde et d'apporter une harmonie et une stabilité toujours plus grandes au système international. Nous ne recherchons pas un ordre mondial purement statique. Nous recherchons un ordre mondial qui puisse faire la part de changements, même rapides. Mais nous croyons fermement qu'un changement doit toujours se faire de manière pacifique et ordonnée. La plupart des nations reconnaissent que les Nations Unies n'ont pas encore fait suffisamment pour stabiliser les relations politiques internationales en les soumettant à un code de règles internationales généralement acceptables. Partout dans le monde, nous continuons de voir les résultats tragiques de tentatives faites pour régler les différends, pour imposer des solutions politiques par la force, la terreur et la violence.

125. Nous croyons que le fonctionnement de toute société d'hommes ou de nations, pour reposer sur une base pacifique et solide, doit dépendre du bon fonctionnement de règles de droit généralement comprises, généralement acceptées et généralement respectées. Il est vrai de dire que l'œuvre des Nations Unies repose sur les deux piliers du droit et de la justice internationaux. Rien ne saurait mieux contribuer au renforcement des Nations Unies que d'élargir et approfondir leur participation à des domaines nouveaux d'intérêt mondial, afin d'étendre la portée et, je l'espère, l'acceptabilité d'un code juste et lucide de conduite internationale.

126. Nous sommes saisis de la question de savoir si la Charte devrait être révisée. Nous nous rappelons tous qu'elle a été élaborée, à la fin de la seconde guerre mondiale, dans des conditions qui ont subi, depuis lors, des changements appréciables. Nous pouvons tous reconnaître que la Charte a ses imperfections. Mais, en tant qu'exposé durable de conceptions et de valeurs politiques, elle a résisté remarquablement bien à l'épreuve du temps. Ses possibilités pratiques, qui nous mèneront à un système mondial ordonné, restent fort loin d'être épuisées.

127. Mon gouvernement est tout à fait disposé à appuyer des amendements à des articles précis qui pourraient être désuets ou avoir perdu de leur validité à d'autres égards, s'il y a un accord appréciable sur les changements projetés. Par exemple, il pourrait y avoir des raisons de se demander si le libellé du paragraphe 1 de l'Article 23 permet que l'intention première de cette disposition se trouve pleinement réalisée. Cependant, l'idée d'une révision générale ne nous plaît guère. Il y a trop de divergences de vues pour que cette révision soit féconde à coup sûr, et nous ne serions pas partisans de convoquer une vaste conférence, qui pourrait provoquer la division et la dissension et même réduire le respect qu'inspire la Charte telle qu'elle est actuellement, sans offrir pour autant la perspective certaine d'un texte de rechange acceptable. Il pourrait être difficile de réparer les dégâts infligés aux Nations Unies.

128. Le programme de travail de la présente session nous offre des possibilités d'aider les Nations Unies à établir un système mondial dans lequel triompheront des lois et des pratiques internationales concertées. Toutes ne se prêtent pas au même titre à une discussion à l'Assemblée générale, mais chacune de ces possibilités permet, jusqu'à un certain



point, de faire disparaître les inégalités et d'harmoniser les relations entre Etats.

129. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit nécessairement rester l'objectif fondamental des Nations Unies. Pour sa part, l'Australie continue de participer activement aux fonctions de maintien de la paix des Nations Unies, sur le terrain comme au Siège de l'Organisation. En tant que membre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, nous regrettons que le Comité n'ait pas été en mesure de faire de progrès appréciables ces dernières années et qu'il ait pratiquement stagné en 1972. La diplomatie multilatérale telle qu'elle existe au sein de notre organisation donne une impression regrettable puisque l'on est arrivé à une impasse telle sur des questions de fond que les membres du Comité ne peuvent trouver un moyen permettant de progresser et de mettre le Comité en mesure de s'acquitter de son mandat.

130. Tant que nous ne pourrons pas maintenir la paix, les gouvernements ressentiront la nécessité d'être armés dans un monde où couve l'hostilité. Le fardeau écrasant et la menace effroyable des arsenaux modernes sont donc un symptôme de notre impuissance à créer le système mondial ordonné qui reste l'objectif fondamental des Nations Unies. Cet objectif, en dernière analyse, doit attendre que l'accord se fasse sur des mesures efficaces de limitation et de contrôle des armements. Pour ce qui est des points à l'ordre du jour de cette année, l'Australie continuera d'appuyer toutes mesures véritablement constructives qui permettraient de contribuer au climat de paix dans le monde.

131. Dans cet esprit, le Gouvernement australien est heureux que les entretiens sur la limitation des armes stratégiques aient abouti à un accord, même s'il n'est pas définitif. Nous saluons l'entrée en vigueur du traité sur le contrôle des armements au fond des mers<sup>13</sup>. L'Australie a pu également signer, le 10 avril dernier, jour où ce texte a été ouvert à la signature, la Convention interdisant les armes de guerre biologiques<sup>14</sup>. Nous ne manquerons pas non plus d'appuyer la convocation, à la date appropriée et après des préparatifs détaillés et minutieux, d'une conférence mondiale du désarmement qui réunirait toutes les nations et, en particulier, les nations plus puissantes dont le consensus sera indispensable, si nous voulons — comme le dit la Charte — préserver les générations futures du fléau de la guerre.

132. L'Australie souhaiterait particulièrement voir négocier un traité d'ensemble, contenant des clauses efficaces de vérification et de contrôle, afin d'interdire les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et par tous les Etats. La première mesure vers cet objectif devrait consister, à notre avis, à accepter et à appliquer de manière universelle le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Mais ce traité n'a toujours pas été accepté par tous les pays

et il n'a toujours pas été mis fin aux essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère.

133. Les peuples, dont le nôtre, qui vivent dans la région du Pacifique ou à proximité ont manifesté une vive opposition à ces essais. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, agissant de concert, ont pris l'initiative de convoquer une rencontre des nations riveraines du Pacifique qui se sont prononcées contre des essais d'armes nucléaires pour discuter la question. La première réunion a été constructive et utile. En conséquence, nous espérons soumettre à la présente session, au moment approprié et avec un grand nombre de coauteurs, une résolution valable.

134. Je passe de la terreur nucléaire à la terreur humaine tout court. En disant cela, je sais bien entendu qu'un débat s'est déjà déroulé ici sur la question de savoir s'il convient ou non que l'Assemblée engage une discussion sur le terrorisme et les moyens d'y mettre fin.

135. Mon gouvernement a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général demandant que soit inscrite à l'ordre du jour une question nous permettant de discuter du terrorisme [A/8791 et Add.1]. Cette question a été inscrite [point 92]. Il appartient donc à nous tous de rechercher maintenant les moyens efficaces et pratiques pour mettre fin au terrorisme. Le Secrétaire général a souligné à bon droit les aspects humanitaires du problème, et plus particulièrement sa répercussion sur des spectateurs et des non-participants innocents.

136. Je tiens à préciser que je ne songe pas à un acte de terrorisme en particulier. Mon gouvernement comprend fort bien l'amertume, les griefs et les désespoirs qui peuvent amener des groupes ou des personnes à se lancer dans des entreprises désespérées visant à enlever des personnes — souvent innocentes — et même à demander une rançon à des gouvernements. Mais deux choses doivent être soulignées à propos de la fréquence croissante de cette manifestation mondiale d'intimidation par le terrorisme, qu'il s'agisse de l'enlèvement ou du meurtre de diplomates ou de particuliers, de détournements d'avions ou d'assassinats politiques. La première est que, pour déplorable qu'il soit que les différends entre groupes ou pays s'aggravent jusqu'à atteindre la violence et le terrorisme, il est intolérable que les effets secondaires de ces différends prennent la forme de harcèlement des gouvernements et de menace à la vie d'innocents dans des pays étrangers à ces différends et qui n'ont aucune raison d'être mis en cause. La seconde, c'est que la terreur engendre la terreur, que le terrorisme ne résout pas les problèmes mais multiplie le terrorisme au sein des nations et entre elles. Si on n'y met pas un frein, il finira par aboutir à l'anarchie nationale et internationale. La question doit donc préoccuper chacun des Membres des Nations Unies, et la réputation des Nations Unies dans leur ensemble sera fortement affectée si on s'aperçoit que l'Organisation hésite à aborder la question.

137. Le Gouvernement australien, en consultation avec d'autres, a examiné les moyens possibles de contrecarrer la violence du terrorisme contre les innocents. Nous espérons que l'Assemblée traitera cette question d'urgence et s'entendra rapidement sur les mesures qui pourront tout au moins apporter une solution partielle à un problème que nous

<sup>13</sup> Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe].

<sup>14</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

reconnaissons être difficile pour beaucoup de pays Membres mais qui néanmoins exige une action immédiate. Pour l'avenir, ma délégation a songé à la possibilité d'une convention internationale destinée à mettre hors la loi les actes de violence et d'intimidation provenant essentiellement de conflits locaux mais dirigés en fait contre des innocents et des gouvernements qui ne sont pas en cause. Le problème est très complexe et il existe plus d'une façon de l'aborder. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis nous a proposé un projet de convention sur la question [A/C.6/L.850] que nous désirons tous étudier avec le plus grand soin. Une autre suggestion éventuelle à laquelle a songé mon gouvernement est que la Commission du droit international se voie chargée de formuler les clauses de cette convention. Mais ces propositions sont des propositions à long terme et ne sauraient se substituer aux mesures urgentes qu'exige l'opinion publique et privée du monde entier pour trouver les moyens efficaces de mettre fin à la menace aveugle du terrorisme.

138. Cette menace est universelle. Elle nous est parvenue en Australie sous des formes non moins graves qu'ailleurs. Une bombe a explosé il y a deux semaines dans une rue principale de notre capitale, à l'entrée de l'agence d'un gouvernement européen, et a blessé seize personnes innocentes, dont certaines très grièvement. Il y a deux jours seulement, environ une demi-douzaine de lettres piégées ont été découvertes à la poste centrale de Canberra. Je ne parle de ces deux incidents que pour montrer comment les manifestations du terrorisme nées de doléances locales dans une partie quelconque du monde peuvent menacer des innocents dans des pays situés à des milliers de kilomètres.

139. Mon gouvernement considère que tout acte de cette nature est absolument contraire à notre mode de vie. Lorsque de tels actes se produisent en Australie, nous sommes décidés à employer tous les moyens pour arrêter et poursuivre leurs auteurs. Nous sommes tout aussi décidés, dans toute la mesure de nos possibilités, à empêcher que notre pays soit utilisé, à un moment quelconque, comme base d'actes de terrorisme visant d'autres pays. Nous nous joignons aux autres nations pour condamner non seulement les actes de terrorisme, mais aussi tous les actes de représailles violents, si compréhensibles qu'ils puissent être, qui portent en eux les germes d'une escalade vers un terrorisme accru.

140. La fréquence croissante des détournements d'avions et autres formes d'ingérence criminelle dans les transports aériens constitue l'une des manifestations insidieuses de la terreur par la démonstration. Le plus souvent, ces effets dépassent la limite de la compétence d'un pays donné. Cela veut dire que ce terrorisme ne pourra être endigué — et effacé par la suite — que par un ensemble très rigoureux de sanctions concertées sur le plan national et international. Un début a été marqué par la conclusion de trois conventions sur ce problème que mon gouvernement a ratifiées ou est en train de ratifier. Mais, de toute évidence, il faut faire plus pour que d'innocents voyageurs dans tous les pays du monde aient l'assurance qu'ils peuvent prendre l'avion sans mettre leur existence à la merci du terrorisme.

141. Je crois que nous reconnaissons tous qu'un système bien ordonné de conduite internationale dépend non

seulement de l'attachement à des principes acceptés et établis, mais aussi de la mesure dans laquelle nous arriverons à des accords détaillés sur les nombreuses questions pratiques qui affectent les activités quotidiennes des peuples et des gouvernements du monde entier.

142. Une de ces mesures pratiques concerne les mers et les ressources qui se trouvent au fond des mers et dans leur sous-sol. Les Nations Unies préparent actuellement une conférence sur le droit de la mer, qui pourrait fort bien être l'une des plus importantes de la décennie. Le Gouvernement australien, membre du Comité chargé de la préparation de la conférence, est heureux de constater les progrès que le Comité a accomplis.

143. Nous sommes heureux de constater que ce comité accepte de plus en plus l'idée que le nouveau droit de la mer devrait reconnaître davantage que ne le fait actuellement le droit international les intérêts des Etats riverains quant aux ressources, à la qualité du milieu, au déroulement de la recherche scientifique dans les mers et les fonds marins adjacents mais situés au-delà de leurs eaux territoriales. Si cette idée trouve son expression dans la convention finale, il devrait être possible de limiter la mer territoriale à une largeur de douze milles et de trouver un régime satisfaisant pour le passage par les détroits servant à la navigation internationale. Il y aurait là une évolution progressive du droit, au plus noble sens du terme.

144. Nous avons parlé de notre désir d'un monde pacifique et ordonné. Nous voulons également un monde dans lequel la conservation d'un milieu sain irait de pair avec le progrès matériel. L'Australie reconnaît que les conventions internationales sont nécessaires et deviennent impératives dans le domaine de la lutte contre la pollution marine. Nous attendons de nouveaux résultats de la conférence sur la pollution marine que va organiser l'Organisation maritime consultative intergouvernementale en 1973, ainsi que des études très utiles que poursuit l'Organisation de coopération et de développement économiques.

145. La réalisation la plus importante jusqu'à maintenant dans les efforts que nous faisons pour conserver le milieu global a été évidemment le résultat encourageant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm. L'Australie appuiera l'adoption par l'Assemblée générale du rapport de la Conférence et de ses recommandations<sup>15</sup>. Parallèlement, nous demeurons sensibles aux craintes que ressentent les pays en voie de développement que la préservation du milieu risque en définitive d'avoir la priorité, aux Nations Unies, sur les besoins constants en matière d'assistance au développement économique. Nous respectons cette préoccupation. Nous estimons que la protection du milieu et le développement économique doivent aller de pair et ne doivent pas être considérés comme étant rivaux ou comme s'excluant mutuellement.

146. L'Australie appuie la proposition tendant à créer un conseil d'administration des programmes relatifs à l'environ-

<sup>15</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14).

nement<sup>16</sup>. Je crois que l'Australie peut apporter une contribution utile au travail de ce conseil. Nous cherchons à y être élus à la présente session de l'Assemblée et nous avons déjà promis d'attribuer 2,5 millions de dollars au Fonds volontaire pour l'environnement.

147. Jusqu'à présent, j'ai parlé de questions qui nous affectent tous directement. Je voudrais maintenant soumettre à l'Assemblée certains des éléments importants qui affectent les relations internationales dans la région de l'Asie et du Pacifique.

148. L'un des faits les plus passionnants de notre région est l'évolution rapide vers l'autonomie et l'indépendance du Papua-Nouvelle-Guinée. La troisième Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée a été élue en mars de cette année, et, par son vote, a maintenant décidé que le Papua-Nouvelle-Guinée devrait devenir pleinement autonome le 1er décembre 1973 ou sitôt après. L'indépendance suivra lorsque la Chambre d'assemblée décidera que le moment s'y prête. Le passage à l'indépendance d'un peuple est une réalisation enthousiasmante et importante, et j'espère que les relations étroites et amicales qui persistent entre l'Australie et le Papua-Nouvelle-Guinée fourniront la preuve convaincante de la réussite de nos efforts destinés à conduire ce pays à sa libre détermination.

149. Il est facile de passer du Papua-Nouvelle-Guinée aux îles du Pacifique sud. Avant de venir à New York, j'ai assisté, à Suva, à la troisième séance du Forum du Pacifique sud, où les dirigeants de pays indépendants de la région se rencontrent régulièrement pour examiner des problèmes communs. A Suva, il a été convenu que des pays comme le Papua-Nouvelle-Guinée, qui sont à la veille de l'autonomie ou de l'indépendance et qui souhaitent devenir membres de cette réunion, pourraient participer en tant qu'observateurs jusqu'à ce qu'ils accèdent à l'autonomie ou à l'indépendance. Le Papua-Nouvelle-Guinée pourra donc assister en qualité d'observateur à la prochaine réunion.

150. Ce forum du Pacifique sud, qui se prête à des discussions franches et à des consultations sur une vaste échelle pour des problèmes communs, est déjà devenu un organisme régional important et influent. Les pays du Pacifique recherchent activement la compréhension et la coopération par voie de consultation. Leurs efforts sont un exemple marquant de l'application effective des principes de la Charte des Nations Unies. Pour montrer à quel point l'Australie désire aider les pays du Pacifique sud, nous avons augmenté notre aide au développement de la région, qui atteint maintenant 15 millions de dollars australiens pour les trois prochaines années.

151. Je me suis quelque peu attardé sur les relations de l'Australie avec les communautés des îles situées à l'est de notre pays, de l'autre côté du Pacifique sud, surtout parce que ces communautés sont toutes en train d'établir leur identité propre. Cela ne veut pas dire, bien sûr, qu'il y ait eu une réduction dans l'attention constante que l'Australie porte à ses relations avec ses voisins du nord, les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Ces relations restent prospères

dans l'atmosphère franche et cordiale qui a toujours régné depuis que ces pays ont accédé à l'indépendance. Nos relations bilatérales avec chacun de ces pays sont bonnes; nous avons des associations multilatérales fort satisfaisantes avec un certain nombre d'entre eux et ils sont en train d'établir des liens plus intimes entre eux dans des organisations telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, promettant de contribuer de manière appréciable à la paix et à la stabilité de la région.

152. L'exception à la paix dans l'Asie du Sud-Est est l'Indochine, où les destructions implacables et inutiles et les souffrances causées par l'agression non dissimulée du Viet-Nam du Nord continuent d'épouvanter le monde. Nous ne pouvons que nous adresser aux dirigeants du nord pour qu'ils réalisent les terribles ravages que cette guerre a causés. Ils auraient dû comprendre depuis longtemps que des négociations sérieuses ne sont pas un signe de faiblesse, qu'un règlement négocié n'est pas un signe de défaite et qu'il n'est pas impossible à des idéologies différentes de coexister dans la paix et la prospérité.

153. Mon gouvernement appuie entièrement les conditions de l'offre faite par le Président des Etats-Unis, en mai de cette année, comme base pratique pour mettre fin au conflit militaire. Nous voulons espérer que cette offre ou une offre semblable s'avérera être la clef d'un progrès véritable non seulement vers un cessez-le-feu, mais aussi vers un règlement concerté qui mettra fin aux souffrances du peuple martyr du Viet-Nam du Sud et de ses voisins du Laos et de la République khmère.

154. L'Australie avait espéré qu'il nous serait donné, à la présente session de l'Assemblée générale, d'accueillir en tant que nouveau Membre de l'Organisation le Bangladesh qui est uni à l'Australie par des liens particulièrement cordiaux. Nous pensons que le Bangladesh répond à toutes les qualités requises pour devenir Membre des Nations Unies. Nous continuons d'espérer que le Conseil de sécurité, après réexamen de la question, recommandera de donner une suite favorable à la demande du Bangladesh et que l'Assemblée sera donc en mesure d'admettre ce nouvel Etat comme Membre à part entière de l'Organisation mondiale au cours de la présente session.

155. En passant, je voudrais féliciter le Secrétaire général de la façon impressionnante dont son cabinet est venu à bout du problème immense de la coordination des secours au Bangladesh. Des rapports objectifs venant de Dacca attestent de la rapidité et de l'efficacité avec lesquelles des secours évalués à près de 200 millions de dollars ont été fournis au Bangladesh par l'Opération de secours des Nations Unies à Dacca depuis la fin de l'année dernière.

156. Les problèmes économiques que connaît le Bangladesh montrent la nécessité d'accroître l'assistance au monde en voie de développement dans des conditions plus favorables. Cette année, l'Australie s'est engagée à fournir 260 millions de dollars des Etats-Unis en aide internationale, ce qui représente une augmentation de 10 p. 100 par rapport aux dépenses du précédent exercice financier. Ajouté aux capitaux privés, le transfert net des ressources aux pays en voie de développement représentera cette année, selon les évaluations, 1,27 p. 100 du produit

<sup>16</sup> *Ibid.*, chap. III, résolution 1 (I).

national brut de l'Australie. L'Australie reste parmi les trois ou quatre pays donateurs qui sont au premier rang quant au montant de l'assistance officielle au développement par rapport au produit national brut, et la presque totalité de l'aide australienne est apportée sous forme de dons. Entre autres augmentations, l'Australie augmentera cette année sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement de 20 p. 100.

157. Avant de conclure, je voudrais faire une rapide allusion à la situation financière des Nations Unies. Nous pensons qu'il reste indispensable, pour chacun de nous, de contribuer à la recherche d'une solution au problème de la dette de l'Organisation. Nous espérons que de grands progrès seront faits lorsque la question sera traitée cette année en Cinquième Commission.

158. Nous nous félicitons des mesures prises par le Secrétaire général pour limiter les accroissements budgé-

taires. L'Australie souhaite qu'il y ait chaque année un budget suffisant pour financer le programme de travail accru de l'Organisation. Mais cela ne veut pas dire que chaque nouveau programme ou projet, quelque bien intentionné qu'il soit, peut être accepté sans référence à son coût. Les Nations Unies, comme toute autre institution, doivent fixer leurs priorités en sachant que le budget ne peut pas couvrir toutes les activités nouvelles en même temps.

159. J'ai parlé du rôle des Nations Unies en vue du maintien d'un ordre mondial stable et harmonieux et de certaines situations qui se trouvent de la compétence immédiate des Nations Unies ou en dehors et qui touchent de près mon pays. Dans toutes ces situations, il y a un défi pour les Nations Unies, ce qui veut dire un défi pour nous tous qui sommes ici. Espérons que nous saurons y répondre.

*La séance est levée à 12 h 50.*